BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 689

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

492 976 535 RCS Strasbourg.
PROFIL ALSACE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000000.00 EUR.
Adresse : zone industrielle, du Kiesweg, 67630 Niederlauterbach.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 décembre 2024 à STRASBOURG, les sociétés : « PROFIL ALSACE» Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros Dont le siège social est à Zone industrielle du Kiesweg – 67630 Niederlauterbach Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg Sous le numéro 492 976 535 Société absorbante Et « LE PIQUET » Société par actions simplifiée au capital de 48 000 euros Dont le siège social est à Zone industrielle – 57930 Berthelming Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Metz Sous le numéro 318 416 534 Société absorbée Ont établi un traité de fusion par absorption de la société LE PIQUET SAS par la société PROFIL ALSACE SAS, à qui la première société apporterait la totalité de son actif sur la base des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2024, pour une valeur de 3 714 533 €, moyennant la prise en charge de l'intégralité de son passif à la même date, soit 212 804 €, soit un apport net de 3 501 729 €. La société mère BACCHUS GmbH, société de droit allemand au capital de 25 000 €, dont le siège social est Am Lehmteich 3, 08606 Oelsnitz/Vogt (Allemagne), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chemnitz (Allemagne) sous le numéro HRB 28848, détenant 100 % tant de la société absorbée, LE PIQUET SAS, que de la société absorbante, PROFIL ALSACE SAS, il ne sera pas procédé à l'échange de titres de la société bénéficiaire contre des titres de la société qui disparaît, en application de l'article L 236-3 II du Code de commerce. Conformément aux dispositions du règlement ANC 2019-08 du 8 novembre 2019, la société absorbante inscrira la contrepartie des apports de la société absorbée en report à nouveau (PCG art. 746-1). Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société LE PIQUET SAS depuis la date du 1er octobre 2024 à 00h00 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société PROFIL ALSACE SAS. Le projet de fusion a été déposé le 20 décembre 2024, pour le compte de la société absorbante, au Greffe du Tribunal judiciaire de STRASBOURG et également le 19 décembre 2024, pour celui de la société absorbée, au Greffe du Tribunal judiciaire de METZ. Les créanciers des sociétés LE PIQUET SAS et PROFIL ALSACE SAS dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition dans les conditions et les délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de

Commerce. La société LE PIQUET SAS sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Pour avis..

